

## COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :**  
**D\_2020\_4\_1**

L' an deux mille vingt , le samedi 23 mai à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire GYMNASSE municipale, 11 Promenade des Sports à JUSSAC, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 18 Mai 2020

Présents : 18

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 18

**Objet : Election du Maire**

**Absent(s)** : Monsieur DUFOUR Frédéric

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Willy VIOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner, Monsieur Willy VIOLLE, pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal, Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et demande alors s'il y a des candidatures.

Monsieur André ARNAL propose la candidature de Monsieur Jean-François RODIER.

Madame la Présidente enregistre la candidature de Monsieur Jean-François RODIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé (dans une enveloppe) dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 18
- majorité requise : 10

A obtenu Monsieur Jean-François RODIER : 18 voix

**Monsieur Jean-François RODIER** ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé **Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-François RODIER prend la présidence et remercie l'assemblée.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER



Accusé de réception en préfecture  
015-211500830-20200523-D2020-4-1-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2020  
Date de réception préfecture : 26/05/2020